



Siège social AEPU : Centre Henri Piéron – 71 avenue Édouard Vaillant –
92 774 Boulogne Cedex

Nouvelles de l'A.E.P.U.

JANVIER 2008, n° 27

www.aepu.org

Sommaire

P 1. *Éditorial*

P 2. *Dates importantes en 2008*

P 3. *Renouvellement du bureau de l'AEPU en 2008*

P 3. *Annonce AG extraordinaire*

P 4. *Préparation des 3èmes Entretiens de la Psychologie*

P 5. *Commission Pédagogique*

P 7. *Commission recherche*

P 8. *Commission Licence*

P 10. *Point financier*

P 11. *Bilan de la Journée du 1er décembre*

P 14. *Rendre vos publications accessibles aux internautes : utiliser Hyper Articles on Line (HAL) : C. Brassac*

P 15. *Bulletin Adhésion 2008*

P 16. *Liste des correspondants*

15 MARS 2008

AG EXTRAORDINAIRE

**Institut de Psychologie,
Boulogne**

Éditorial, Benoît Schneider

Le mandat de l'actuel bureau de l'AEPU devait arriver à échéance en fin d'année 2008. Lors de l'Assemblée Générale du 30 novembre dernier, j'ai demandé avec les membres du bureau que nous envisagions l'avancée de cette échéance. J'ai effectivement décidé de poser candidature à la présidence de la FFPP, en fait à la co-présidence de la Fédération, puisque, comme les statuts modifiés l'ont permis, une candidature praticien-universitaire était désormais possible. Avec Brigitte Guinot, nous avons été élus le 8 décembre 2007 co-présidents de la Fédération, et notre prise de fonction sera effective le 6 décembre 2008 lors du congrès de la FFPP. Il n'empêche qu'elle induit de fait un engagement fort lié à l'association étroite que nous partageons avec l'équipe dirigeante en exercice. Aussi il nous est apparu souhaitable de clarifier, au regard des mandats qui nous confiés, tant ma situation personnelle que celle de l'équipe avec laquelle j'ai travaillé durant plus de trois ans.

Concernant cette nouvelle co-présidence à la Fédération, c'est la première fois dans l'histoire des organisations professionnelles de la psychologie (sociétés savantes, associations, syndicats) que l'indispensable articulation de ce qui compose notre identité professionnelle, la profession et la discipline, est revendiquée de façon aussi objectivée. Si cette orientation s'affirme aisément dans nos relations avec le champ professionnel dans son acception la plus courante, l'orientation est moins spontanée par rapport à nos fonctions de « praticiens de la recherche et de l'enseignement », mais les enjeux compris dans ce cadre sont pourtant de taille.

Je ne reviendrai pas ici sur des points développés ailleurs concernant le projet de candidature que nous avons présenté avec Brigitte Guinot. J'évoquerai ici plus directement la place de l'AEPU.

L'AEPU a été longtemps une association consensuelle dans le paysage universitaire et cette position spécifique s'est estompée. L'AEPU a connu un relatif repli en nombre d'adhérents depuis plusieurs années, repli qui s'est stabilisé. Ces deux facettes ne signifient pas perte, mais transformation du mode d'influence de l'association. Elles méritent cependant quelques considérations d'analyse. Je vois quatre facteurs explicatifs essentiels en interaction, et qui ne prétendent pas à l'exhaustivité et je laisse à d'autres le soin d'évaluer les capacités d'animation de l'équipe dirigeante pendant ces (presque) deux mandats.

- L'« effet fédération » : nombre de nos collègues étaient, il y a quelques années encore, adhérents à la fois l'AEPU et à la SFP, puisque l'AEPU était association membre de la SFP. Elle s'en détache de façon automatique lors de la création de la Fédération qu'elle choisit de rejoindre et dont elle avait, comme la SFP, décidé de la création. Les doubles adhésions étant conflictuelles, les adhérents, en fonction de leur sensibilité personnelle, ont donc été amenés à faire un choix qui a touché chacune des organisations.

- L'émergence de nouvelles organisations ou associations dans le paysage universitaire davantage centrées sur des positions identitaires sous-disciplinaires ou théoriques.

- L'évolution des reconnaissances de carrière : l'AEPU s'est toujours battue pour une meilleure prise en compte de l'enseignement et des activités d'intérêt collectif dans ce processus de reconnaissance ; une grande partie de l'activité des ses commissions s'est mobili-

Éditorial, suite

sée au service de cette orientation plus axée sur des dynamiques collectives qu'individuelles. Cette orientation n'est cependant pas dans l'air du temps et la participation aux activités de l'A.E.P.U., pour formuler les choses de façon lapidaire, n'est plus perçue comme un bonus de dossier.

- Une inclination « consumériste » dans le rapport aux organisations, majorée par les évolutions technologiques : naguère l'A.E.P.U. avait une fonction d'information issue des AG et des « Nouvelles » que l'usage du web a fortement pondéré. La mise à disposition des informations et leur disponibilité à distance brouille l'appréciation du coût humain et financier que la construction sous-jacente implique ce qui renforce du même coup la distanciation aux organisations.

Je tire aussi de ces constats quelques observations et quelques leçons :

- Le militantisme est parfois difficile à mobiliser. La demande vis à vis d'une structure large et représentative demeure pour autant forte comme l'ont montré ces dernières années les réunions organisées par l'A.E.P.U. avec les directeurs de département et d'UFR ou les responsables de diplôme (cf. par exemple le CR Licence dans le présent numéro).

- Les implications de nos dispositifs de formation demandent un travail articulé avec les organisations professionnelles et avec les autres organisations universitaires (cf. par exemple la VAE). L'A.E.P.U. est non seulement contributive des ces articulations, elle y tient une place d'animation essentielle qui doit aller s'accroissant (Europsy).

- Si le travail interorganisationnel est indispensable, les attentes en matière de reconnaissance de la spécificité et de l'identité professionnelle restent affirmées. C'est ce qu'autorise le fonctionnement fédératif qui en limite le caractère corporatiste ou sectoriel : il doit être porteur de notre spécificité non repliée sur elle-même.

- L'inclination consumériste de la relation à l'information et le recours systématisé au web doivent mobiliser notre vigilance. Si la rapidité de la diffusion de l'information est un atout sans égal, l'usage du web recèle, parmi d'autres dérives possibles, un danger majeur : c'est l'illusion de démocratie quand elle n'est pas sous-tendue par de vrais débats qui impliquent la rencontre.

Avec les membres du bureau nous demeurons militants de base de l'A.E.P.U. qui remplit et doit continuer à remplir des fonctions essentielles dont l'importance va aller croissante et qui impliqueront notre soutien entier aux collègues qui seront appelés à prendre notre succession dans quelques mois.

Benoît Schneider, Président de l'A.E.P.U.

DATES A.E.P.U. IMPORTANTES - A vos agendas !

Samedi 9 février : Réunion de la Commission pédagogique à Boulogne

(Travail sur la VAE Masters)

Vendredi 14 mars après-midi : Réunion pour le renouvellement de la Commission recherche, heure et lieu précisés ultérieurement

Samedi 15 mars : Assemblée Générale extraordinaire, Boulogne, Centre Piéron

Réglementation du Code de déontologie

Débat à propos de la création d'un ordre des psychologues

Samedi 14 juin : Assemblée Générale Ordinaire

Objet principal : Renouvellement du bureau de l'A.E.P.U.

3-5 juillet 2008 : 3èmes Entretiens de la Psychologie

12-15 rue de l'école de Médecine—75 006 Paris

Point AG du 30 novembre : Renouvellement du Bureau de l'AEPU en Juin 2008

Lors de l'assemblée générale du 30 novembre, B. Schneider a fait part de sa candidature à la présidence de la FFPP et l'élection intervenait une semaine plus tard, le 8 décembre, lors du CAF de la FFPP. Les dispositions à prendre lors de l'AG devaient tenir compte cette situation particulière : en effet, la proposition faite par le bureau de l'AEPU a été d'envisager, en cas d'élection de B. Schneider, un renouvellement anticipé du bureau dès juin 2008, de façon à permettre un glissement de responsabilité plus harmonieux.

L'AG était donc appelée à se prononcer sur deux points :

- Un accord sur la proposition de renouvellement anticipé du bureau comme proposé par le bureau en cas d'élection. En cas de non élection, le mandat du bureau serait alors assuré jusqu'à son terme. Accord à l'unanimité.
- Le mandat donné aux représentants de l'AEPU au CAF pour l'élection (en fait les élections du président et du secrétaire général) et par ailleurs l'élection des chargés de mission. Vote favorable à l'unanimité pour un vote en faveur de la co-présidence B. Guinot & B. Schneider et de la candidate à la fonction de secrétaire générale, M. Le Garff.

Ce CR d'AG intervient donc après l'élection : B. Schneider a été élu le 8 décembre co-président avec B. Guinot : nous vous renvoyons au n°32 de *Fédérer* qui rend compte de cette élection et présente l'ensemble des candidatures.

Nous sommes donc de fait dans la perspective de l'élection en juin et l'appel à candidature pour l'ensemble des fonctions du bureau est désormais lancé (président, secrétaire, trésorier).

Annnonce AG extraordinaire du 15 mars 2008, à Boulogne : Réglementation du code et la Question de l'Ordre des Psychologues

Le débat sur la réglementation du code de déontologie a été lancé il y a quelques mois et la question est complexe. Elle sera débattue lors de cette AG extraordinaire.

Si on veut aller vers une réglementation de notre déontologie, plusieurs hypothèses, avancées comme des propositions, se dégagent des débats en cours. Une première hypothèse réside dans la création d'un Ordre : l'État crée un organisme, rend obligatoire l'appartenance de tous les professionnels (les universitaires en sont donc exclus), définit des règles déontologiques, ainsi qu'une section disciplinaire présidée par un magistrat et composée de praticiens élus chargés de la discipline professionnelle. Ensuite la proposition formulée par R. Lécuyer (1), Président de la FFPP, consiste à faire définir par l'État un arrêté mentionnant le code de déontologie des psychologues, annexé au décret d'application de la loi de 85 portant sur le titre de psychologue. L'application de la loi est ainsi renvoyée aux tribunaux ordinaires. Une troisième voie amène à s'interroger sur la redéfinition du champ de compétences de l'actuelle CNCDP. Jusqu'à présent, la FFPP n'a pas adopté de position sur la réglementation du code même si, à titre individuel, certains se sont exprimés. La FFPP ne sera amenée à faire un choix dans les mois qui viennent qu'après que chacune des organisations adhérentes et des coordinations régionales aient conduit leur propre débat. C'est à cette fin que l'AEPU organise une Assemblée Générale extraordinaire le 15 mars prochain. Un document préparatoire sera adressé aux adhérents, mais dans la mesure où les choix qui découlent de l'orientation adoptée peuvent avoir des implications majeures sur les organisations de psychologues et de psychologie en France, le vote se fera par voie postale après l'AG extraordinaire, de façon à permettre à tous les adhérents à jour de cotisation de se prononcer.

(1) Cf. Lécuyer, R. Ordre ou pas ordre des psychologues : y a-t-il une alternative? *Le Journal des Psychologues*, n° 244, février 2007.

Deux numéros spéciaux de revues parus en 2007 ont rassemblé une série de contributions à ce débat :
Psychologues et Psychologies, Dossier : un ordre... quels enjeux pour la profession ? n°194-195, 2007
Fédérer, Réglementer la déontologie des psychologues. Pourquoi ? Comment ? n° spécial, octobre 2007

Préparation des 3^{èmes} Entretiens de la Psychologie : que propose l' AEPU ?

Toujours sous la responsabilité de Bruno Vivicorsi, la FFPP organise les *3èmes Entretiens de la Psychologie*. Pour la première fois, cette manifestation est co-organisée avec la Fédération Belge des Psychologues (FBP-BFP) et la Fédération Suisse des Psychologues (FSP).

Le thème développé cette année est : *Psychologue : une valeur ajoutée ! La place des psychologues dans la société d'aujourd'hui*.

Tous les détails pratiques sont disponibles sur les sites de la FFPP ou de l'AEPU.

Lors des précédents *Entretiens de la Psychologie*, l'AEPU avait proposé plusieurs symposia :

- La recherche à l'Université (M. Bastien, M. Carlier et la commission recherche),
- La VAE (C. Jeoffrion et la Commission Pédagogique),
- La Formation en psychologie (cf. n° spécial du bulletin de psychologie à paraître en décembre).

Actuellement, plusieurs projets sont en gestation (ils devront être confirmés au plus tard le 15 février 2008)

1. Déontologie et enseignement du code (A. Andronikof et M.-C. Mietkiewicz)
2. Formation comparée France/Belgique/Suisse. B. Schneider en collaboration avec J. Grégoire (Professeur à temps plein à la faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation, de l'Université Catholique de Louvain, Belgique) et Nicolas Duruz, professeur de psychologie clinique à l'Université de Lausanne
3. La place de la recherche dans la formation, formation par la recherche, relations avec la SFP, quel emploi pour les thésards ?
4. VAE Formation : qu'est-ce que former un psychologue clinicien, un psychologue du travail ?
5. Les liens universités professionnels et les stages : place des professionnels dans la formation (Régine Scelles et B. Schneider)
6. L'orientation en Psychologie (Jean-Yves Bertholet, Commission Licence)
7. Orientation, psychologie et psychologues : quelles théories, quelles pratiques, quelles valeurs ajoutées? (Pierre-Yves Gilles).
8. Europsy : une valeur ajoutée à la formation des psychologues en Europe (C. Wieder)
9. Comment délivrer le titre, Liste ADELI, ceux qui ont fait un master, licence, stage...

3èmes ENTRETIENS DE LA PSYCHOLOGIE

3-5 JUILLET 2008, 12-15 rue de l'École de Médecine, 75006

Calendrier :

- Date limite de soumission des propositions : vendredi 15 février (proposition-entretiens@ffpp.net)
- Réponses aux propositions : 18 avril 2008

CR des travaux de la commission Pédagogique - VAE élargie aux autres organisations

*Par Christine Jeoffrion, Présidente de la Commission Pédagogique
christine.jeoffrion@univ-nantes.fr*

Actions récentes : Publication d'un article dans le *Bulletin de psychologie*.

Du symposium AEPU-VAE qui s'est tenu lors des "2^e Entretiens de la psychologie" organisés par la FFPP en décembre 2006 résulte un article qui est en cours de publication dans le Numéro Hors série du *Bulletin de psychologie* consacré aux Entretiens (décembre 2007). L'article est co-signé par les intervenants du symposium et par "La commission AEPU-VAE", même si les exigences rédactionnelles de la revue n'ont pas permis d'y faire apparaître l'intégralité des interventions. On y retrouve concrètement le travail de la Commission sur la licence en psychologie, et l'illustration des difficultés liées à la mise en place de la VAE à l'université de Tours.

Actions à court terme : Diffusion de notre "Guide VAE".

Notre "Guide VAE" est prêt depuis un an, mais, eu égard au retrait passager de certaines organisations qui nous ont rejoint depuis au sein de la Commission, nous avons fait le choix d'attendre avant de le diffuser. Il nous semble maintenant important de le faire. En effet, certains services des universités ne sont déjà plus au courant du travail réalisé sur la licence en psychologie. Et au regard du travail actuel sur les maquettes, la diffusion du référentiel pourrait permettre une forme de cadrage des formations au niveau de la licence. Echéance prévue : janvier 2008.

Roger Lécuyer, président de la FFPP dont l'AEPU est membre, nous a demandé s'il était possible de fournir un texte pour la revue *Fédérer* afin de faire connaître nos positions aux candidats potentiels à la VAE, et de mettre à leur disposition le référentiel pour la licence. Nous avons accepté et avons proposé aussi de les renvoyer à la lecture du rapport complet sur la licence. Rappelons que plusieurs de nos textes ont déjà été publiés dans cette revue (Cf. *Fédérer* n° 25, 26 et 27), ce qui contribue à marquer notre volonté d'un travail inter-organisationnel au sein de la FFPP.

Actions à moyen terme : Rédaction du rapport "La VAE pour les Masters en psychologie".

A été rappelé l'objectif premier de notre travail qui consistait à donner des outils d'aide à la décision aux jurys VAE des universités. Il s'avère que la proposition de référentiel dépasse largement cet objectif étant donné le contexte actuel qui nous oblige à la clarification de nos formations. Autrement dit, le référentiel sur lequel nous travaillons devrait permettre, par-delà l'objectif initial, le lien entre certification (vérification de la formation) et accréditation (vérification des compétences). Ces questions sont encore à approfondir...

Proposition de cadrage du rapport "La VAE pour les Masters en psychologie"

I. Contexte de l'étude et objectifs :

Notre travail est à resituer dans un contexte particulier qui en montre tout son intérêt. D'ailleurs, la première partie de l'intervention de Alain Somat lors de la journée-débat du 1er décembre organisée par l'AEPU a fait directement écho aux propos échangés lors de notre réunion :

Au niveau européen;

Du processus de Bologne (1999) à celui de Copenhague (2002), Berlin (2003), Bergen (2005)...

Au niveau national :

Mobilité accrue des étudiants ; Ouverture du marché des formations ; Massification de l'enseignement supérieur (multiplié par 3) ; LRU ; Attentes multiples d'adaptations ; Et ... Mise en place de la VAE.

Au niveau disciplinaire :

Multiplicité des intitulés des masters ; Diversité des formations donnant droit au titre ; Aspect pléthorique de la démographie professionnelle et des difficultés d'insertion (5000 diplômés par an) ; Distinction à faire entre la formation à la psychologie et la formation de psychologue professionnel ; VAE en psychologie.

Objectifs liés à ce contexte :

Décliner les diplômes en termes de compétences (Cf. Répertoire National des Certifications Professionnelles). Mais aussi : S'adapter à l'évolution des attentes du marché ; Homogénéiser le contenu des formations ; Réguler les flux ; Rendre visibles, crédibles, attractives nos formations ; Rentrer dans une dynamique d'amélioration continue de nos formations.

2. Etat des lieux de la VAE en général, et en psychologie

Montrer l'évolution de la VAE depuis le rapport sur la licence.

3. Présentation de notre démarche :

a) **Adopter une « démarche descendante »** en cherchant à regarder les attendus du terrain du côté des compétences. S'inspirer des travaux et des documents existants.

b) **Adopter d'une démarche ascendante** en mettant à jour les connaissances transversales au Master, à déconnecter du disciplinaire. Ce travail repose sur une enquête nationale menée auprès des responsables de Masters de psychologie.

Discussion sur la différence entre savoir-faire et compétence. Une définition des compétences possible est celle de Guy Le Boterf (entre autres...) : *Etre compétent, c'est savoir combiner et mobiliser les ressources nécessaires en situation professionnelle (...)* *Ce n'est pas parce qu'une personne a du savoir-faire qu'elle est compétente: elle doit savoir enchaîner et combiner un certain nombre de savoir-faire.*

4. Démarche ascendante : Analyse des questionnaires

Au vu des questionnaires et de leurs contenus, il nous a semblé possible d'en retirer des contenus transversaux sous la forme suivante :

Connaissances générales (renvoient au "connaisseur") :

Théoriques

Méthodologiques (statistiques, tests, démarche de recherche)

Des contextes d'insertion professionnelle

Des conditions d'exercice du métier de psychologue

Des connaissances issues de disciplines voisines (sociologie, droit, etc.)

Anglais

Savoir-faire généraux (renvoient à "l'utilisateur"):

Rendre compte à l'écrit et à l'oral (article, réponse à un appel d'offres, restitution, ...)

Construire un projet de recherche et/ou d'intervention

Analyser une situation problème

Retenir la démarche la plus pertinente en prenant en compte les contraintes

Travailler dans des équipes pluridisciplinaires

Compétences spécifiques (renvoient au "spécialiste"):

Liées à des mises en situation où la compétence du psychologue doit être spécifique.

Dès qu'une première proposition de référentiel sera réalisée, celle-ci sera envoyée de manière officielle par Benoît Schneider à tous les responsables de Masters, pour vérification avant diffusion.

La question reste : quid du Master 1ère année ? ...

5. Démarche descendante : Les attendus du terrain (Synthèse des documents existants)

L'objectif de cette démarche est de repérer dans la littérature existante les compétences attendues du psychologue. Plusieurs documents sont actuellement à l'étude.

6. Proposition d'un référentiel

7. Préconisations

Rappel de notre position qui se veut ferme même si elle ne peut prendre la forme que d'une recommandation :

Le Master2 par la VAE ne doit être délivré qu'à titre exceptionnel, et seulement à des candidats titulaires d'une licence de psychologie. Cette validation doit être fondée sur un travail de recherche et de synthèse d'éléments fondamentaux dans les dossiers étudiés, et sur une véritable analyse de la pratique provenant des candidats. Les professionnels n'ont en effet souvent qu'une connaissance sur leur domaine de compétence, et peu sur d'autres spécialités de la psychologie, d'où la nécessité du passage par la licence pour l'acquisition des savoirs généraux.

Trois autres points résultent des difficultés rencontrées à Tours (Cf. *Bulletin de psychologie Hors série*. Article de la Commission AEPV-VAE à paraître) :

- Réfléchir sur le cas particulier des candidats qui n'ont obtenu qu'une validation partielle de M2.
- Souligner les exigences concernant la composition du jury.
- Souligner les exigences concernant les moyens financiers nécessaires pour l'organisation des jurys VAE.

En conclusion, je tiens à souligner 1) que les diverses interventions lors du débat du 1er décembre organisé par l'AEPU se sont montrées unanimes sur la nécessité de proposer le plus vite possible des référentiels alors que "le paysage actuel est en profonde mutation" (LRU, construction des maquettes, évaluations à venir, harmonisation européenne, ...), et 2) que le travail mené par notre Commission a été plusieurs fois salué par des collègues lors de l'AG de l'AEPU, autant d'éléments qui ne peuvent que nous encourager dans la poursuite et la finalisation de nos travaux dans les mois à venir...

Composition de la Commission pédagogique-VAE :

Jeannine **Accoce** (psychologue, FFPP), Christian **Ballouard** (psychologue du travail, FFPP), Mireille **Bastien** (MCF psycho cognitive, Aix-Marseille), Sylvie **Dauriac** (psychologue clinicienne, FFPP, Présidente de la coordination régionale FFPP Limousin), Anne-Marie **Fontaine** (ex-MCF Psycho du développement, Paris X–Nanterre), Christine **Jeoffrion** (MCF Psycho sociale, Présidente de la Commission, Nantes), Christine **Lagabrielle** (MCF Psycho du travail, Bordeaux, AFPTO, et « réseau master professionnel social et travail »), Béatrice **Madiot** (MCF Psycho sociale, Amiens), Bernard **Pachoud** (MCF Psycho clinique, Paris 7, Vice-Président de l'AIPPC), Marie-Claire **Gay** (MCF Psycho clinique, Paris X–Nanterre), Maria **Pereira-Fradin** (MCF Psycho Différentielle, Paris 5), Christine **Poirier** (MCF Psycho du développement, Tours), Benoît **Schneider** (MCF Psycho du développement, Nancy 2), Alain **Somat** (Pr. Psycho sociale, Vice-président du département de la recherche SFP et mandaté par le SNP), Catherine **Wieder** (MCF Psycho clinique, Besançon).

Catherine **Garitte** (MCF Psycho du développement, Paris X–Nanterre) nous a fait savoir qu'elle ne pouvait plus participer aux travaux de la Commission AEPU-VAE, ni à ceux de la Commission de son université, malgré l'intérêt qu'elle y porte. Nous la remercions pour l'investissement qui a été le sien.

Commission recherche

M. Bastien a démissionné de sa responsabilité de l'animation de la commission recherche en juin 2007 (cf. CR de l'AG de juin). Un débat a été lancé pour reconfigurer le champ d'intervention de cette commission qui est appelée à étendre son rayon d'action. Ses liens avec la commission des affaires scientifiques de la FFPP (animée par M. Carlier) doivent être précisés et majorés, d'autant qu'à ce niveau les liens avec les organisations nationales et internationales de la recherche au sein desquelles la FFPP est impliquée sont amenés à se renforcer. Les liens avec les autres organisations françaises directement concernées doivent être redéfinis (SFP). Par ailleurs plusieurs chantiers doivent être conduits : politique des revues qualifiantes, annuaire de la recherche et des laboratoires, valorisation de la recherche, participation aux Entretiens. C'est donc un réseau redynamisé qui doit définir son orientation générale avant de dégager l'animateur de la commission. A cette fin une première réunion devait être programmée le 11 janvier, le bureau n'a pas réussi à tenir les cadences pour assurer une publicité assez large en temps utile. La date est reportée en mars et articulée à celle de l'AG extraordinaire consacrée à la réglementation du code de déontologie.

Compte-rendu de la réunion AEPU des Directeurs de Licence

animée par Jean-Yves Bertholet—30 novembre 2007

CR rédigé par Marie- Claude Mietkiewicz (Correspondante AU, Nancy 2)

Présents : J-Y. Bertholet (Paris 5), B. Gaffié (Toulouse), O. Carreras (Toulouse), C. Jeoffrion (Nantes), M. Koleck (Bordeaux), J-B Lanfranchi (Metz), J-P L'Hote (Besançon), M-C Mietkiewicz (Nancy 2), M. Pereira-Fradin (Paris 5), H. Platel (Caen), R. Scelles (Rouen), B. Schneider (Nancy 2), A. Thevenot (Strasbourg), C. Wieder (Besançon).

A propos des flux : constat généralisé de la baisse des effectifs en licence de psychologie ; en trois ans, chute de 11 (Paris 5) à 46% (Nantes) des inscriptions en L1.

Diverses causes sont évoquées : l'arrivée à l'université des classes creuses (incidence évaluée à 5 %), l'effet (?) de l'orientation active mise en place dans certaines universités l'an dernier, effet CPE c'est-à-dire l'accent mis sur les préoccupations professionnelles, les campagnes de dénigrement systématique des filières sciences sociales et humaines, les informations que nous diffusons à propos des débouchés et des possibilités d'insertion professionnelle difficiles de psychologues formés en trop grand nombre (près de 5000 diplômés au niveau master pro par an)

L'orientation "active"

Mise en place généralisée selon un calendrier établi. Démarche obligatoire pour les lycéens et retour évaluatif sur leurs vœux qui peut aller jusqu'à l'entretien individuel.

L'avis émis reste un simple avis. Cependant certaines universités : Bordeaux et Strasbourg ont déjà mis en place des pré inscriptions obligatoires pour les bacheliers de l'année en opérant une distinction selon que le lycéen soit de ou hors académie.

Questions récurrentes : sur quels critères donner l'avis (niveau de moyenne et dans quelles matières, section de bac, élaboration du projet,...) ? Sommes nous compétents ? qualifiés ? disponibles ? Ne pourrait-on pas plutôt développer une information active (sur les formations) plutôt qu'une "orientation" en diffusant par exemple les données sur les niveaux de réussite en fonction des bacs obtenus ?

Pour avancer significativement sur ces questions ne faudrait-il pas imaginer de détacher dans chaque université un enseignement-chercheur (décharge à mi-temps) sur une mission sur ces questions au long d'un quadriennal ?

PréProProfessionalisation (PPP)

Plusieurs enquêtes réalisées en S1. A Caen : constat que les étudiants ne viennent pas autant qu'on le croit par défaut en psycho puisque 67% d'entre eux disent avoir un projet professionnel en psychologie, reste à les aider à le construire et le consolider. A Metz : 50% des étudiants ne veulent pas être psychologues mais viennent en psycho parce qu'ils pensent que c'est pertinent pour devenir éducateur spécialisé ou entrer après la licence à l'IUFM. A Besançon, à la question : "pourquoi en psycho ?" les réponses sont : "à cause du prof de philo" et "parce que j'ai rencontré des gens qui m'en ont parlé" et on souligne qu'on ne sait pas vraiment ce que c'est dans la mesure où la psychologie n'est pas enseignée au lycée,

PPP = donner des informations très tôt dans le cursus sur les métiers

PPP = penser une première année qui soit une sorte de propédeutique à l'issue de laquelle l'étudiant s'oriente dans le domaine SHS (ou plus largement)

PPP = développer des passerelles vers d'autres métiers (que psychologue) dans lesquels les compétences en psychologie sont requises

PPP = réfléchir à la mise en place de licences professionnelles qui ne soient pas des licences de psychologie mais des licences dans lesquelles les connaissances en psychologie sont essentielles

Ce qui se fait déjà, expériences diverses, double objectif poursuivi : introduire à la professionnalisation et ouvrir des voies pour les étudiants qui ne seront pas psychologues.

A Caen : tous les étudiants qui ont obtenu la première année de licence (et dans n'importe quelle discipline) et qui souhaitent se réorienter en psychologie sont admis d'office en L2 de psychologie. Dans les autres universités ils sont volontiers dispensés de toutes les UE qui ne sont pas dans la discipline et peuvent bénéficier d'un cursus accéléré (deux premières années en une seule année universitaire)

Question spécifique des reçus-collés en médecine : tendance à les accepter d'office en L2 dans plusieurs villes.

A Strasbourg : à l'issue d'un premier trimestre catastrophique, on invite les étudiants en échec patent à un semestre (non spécifique) de remise à niveau, repositionnement, soutien (l'étudiant peut refuser et poursuivre en S2 son cursus initial) dont l'objectif est de leur permettre l'année suivante de se réinscrire en L1 avec un meilleur profil. (Cette proposition de semestre de remédiation figure dans le rapport Hetzel)

Dans plusieurs villes (Metz, Caen...) une UE (et un stage) est proposée par les enseignants de l'IUFM et portant sur les métiers de l'enseignement.

Dans d'autres (Aix-Marseille) se met en place une possibilité d'accès favorisé aux formations d'éducateurs spécialisés à partir d'un stage en L3 réalisé par des étudiants pré sélectionnés. Intérêt de développer des ponts et d'être en relation avec les IRTS (y compris par la participation des enseignants chercheurs en psychologie dans leurs cursus). Dans d'autres villes : réflexions engagées sur la préparation à l'entrée aux écoles du secteur sanitaire et social.

Tendance à la généralisation des présentations en première année des champs de la psychologie, différentes formules : conférences assurées par des psychologues des champs de la santé, du travail, de l'éducation, de la justice..., tables rondes de jeunes professionnels insérés dans la vie professionnelles et issus des masters locaux.

Dans certaines universités le passage de L3 à M1 n'est pas à proprement parler "de droit" :

Aix-Marseille vient de déposer un dossier dans lequel la sélection à l'entrée en M1 est annoncée... et déjà Paris 5 n'accepte plus tous les transferts de dossiers pour l'entrée en M1 (600 demandes par an). Dès le L2 les étudiants sont informés qu'ils leur sera difficile d'accéder en M2 s'il n'obtiennent pas au moins 12 de moyenne, résultat cette année : 100 inscrits de moins en M1 que de reçus en L3 l'année précédente.

Des licences pro ? réflexions et propositions

Licence professionnelle d'encadrement gérontologie et handicap : créée à Tours-Angers il y a plusieurs années

Licence professionnelle d'animation sociale : dans les projets déposée à Besançon, cette licence si elle est créée sera accessible à tous les étudiants sciences humaines et sociale en L3

Licence professionnelle gestion du deuil (demande qui émane des pompes funèbres)

En aucun cas formation de sous-psychologues, mais formation à d'autres métiers pour lesquels il n'existe ni école, ni institut y préparant – à inventer, par exemple en pensant au plan Alzheimer - en particulier dans le secteur sanitaire et social, dans lesquels les compétences en psychologie sont pertinentes en articulation avec d'autres (économiques, juridiques...)

Question subsidiaire ; passerelle entre ces nouvelles licences pour l'éventuelle reprise ultérieure d'un cursus en master de psychologie ?

Les maquettes de Licence et les nouvelles habilitations

Partout en L1, le S1 est pensé pluridisciplinaire, les formules sont diverses, plus ou moins centrées sur un socle sciences humaines et sociales, selon les implantations locales et les réseaux de relation institués.

Partout l'objectif est la possibilité d'orientation et/ou de réorientation.

Conviction partagée que les modèles tubulaires ne passeront pas.

Toulouse (vague A) S1 totalement pluridisciplinaire dans les 6 disciplines : psychologie, philosophie, sociologie, science du langage, histoire de l'art et lettres modernes, et orientation en S2 parcours centré sur une de ces disciplines ou deux (majeure et mineure).

Besançon (vague B) UE pluridisciplinaire d'épistémologie des sciences humaines en S1

Caen (vague B) échange avec STAPS et socio comme dans la maquette précédente mais échec : les étudiants des autres départements trouvent les évaluations en psychologie trop difficile ! mise en place de passerelles et de possibilités larges de réorientation

Rouen (vague B) : S1 multidisciplinaire mais difficulté de rendre tous les emplois du temps compatibles

Strasbourg (vague C) difficultés des relations avec les autres sciences humaines liée à l'implantation dans une université de sciences dures

Metz (vague C) pluridisciplinarité obligée, maintien d'une UE fondamentale en psycho en S1 à l'étude

CR Commission Licence (suite)

Le débat "psychologie à l'université" organisé le samedi 1^{er} décembre, à l'initiative de l'AEPU confirme ces orientations.

J'ai noté, en continuité des éléments discutés dans la réunion "licence" :

- la nécessité d'un socle pluridisciplinaire en licence de psychologie et trois types d'UE : les UE fondamentales, les UE transversales (langue, informatique...) et les UE de professionnalisation (conférences sur les métiers, passerelles vers et prépa aux concours des centres de formation du secteur sanitaire et social, modules sur les projets personnels...) sachant que si les volumes horaires des maquettes peuvent augmenter ce sera dans les UE transversales et PPP (J.Y. Bertholet)
- la distinction à opérer entre les formations pour les psychologues (master) et les formations aux métiers où les compétences en psychologie sont requises (licences professionnelles) (P.A. Raoult), entre la formation à la psychologie et la formation des psychologues (A. Somat)
- le risque croissant à voir embaucher en place de psychologues des "accompagnants" recrutés en fin de M1 si n'est pas mis en place de régulation des flux à l'entrée en M (J.L. Viaux)

Marie Claude Mietkiewicz
Correspondante AEPU Nancy 2

Point financier

Pour des raisons d'ordre du jour chargé et contrairement à l'usage, le budget 2007 n'a pas été présenté lors de la dernière AG. La conséquence directe de ce décalage est que la cotisation 2008 ne change pas, elle reste à 65 euros en tarif plein et à 35 euros pour les doctorants.

Nos comptes sont pour le moment équilibrés. En 2008 sont prévus plusieurs tirages de numéros spéciaux : Numéro VAE, Numéro CNU qui seront envoyés par courrier aux adhérents. Notre cotisation à la FFPP augmente de 2 euros par adhérent.

Les comptes seront présentés lors de l'AG extraordinaire du 15 mars 2008.

*Nous ne publions ici que le compte rendu de la matinée déjà publié dans *Fédérer* n°32 pp 10-11. Un numéro spécial est en cours de réalisation, il reprendra les interventions et les textes ayant suggéré ce débat.*

Compte rendu de la journée débat du 1er décembre:
"Psychologie à l'Université : un paysage en mutation profonde,
des enjeux majeurs pour la discipline"
Institut de Psychologie – Université Paris 5 Descartes
Boulogne Billancourt
CR paru in *Fédérer* n°32, 11, pp 10-11

Organisée par l'AEPU (Association des Enseignants-chercheurs de Psychologie des Universités, membre de la FFPP) ce 1er décembre, cette journée avait pour objectif, dans le contexte de la loi d'août 2007 relative "aux Libertés et Responsabilités des Universités" (loi LRU), d'offrir un espace d'échanges aux acteurs de la vie universitaire afin de débattre du devenir de la psychologie, et de favoriser une dynamique collective pour défendre des positions spécifiques au sein de l'Université. Les débats ont été introduits par plusieurs intervenants engagés au titre de leur fonction institutionnelle ou de leur action militante. Alors que la date avait été arrêtée depuis la rentrée de septembre, cette journée s'est tenue en pleine période de contestation de la loi...

Benoît Schneider, président de l'AEPU, introduit le débat en rappelant les principales dispositions de la loi LRU, concernant les universités en général, celles de Lettres et Sciences Humaines (LSH) en particulier, et de façon encore plus spécifique, celles qui offrent une formation en psychologie. Les Universités de LSH sont les plus touchées par le mouvement des étudiants contre la loi LRU sûrement parce qu'elles proposent des formations qui sont, peut-être moins que d'autres, susceptibles d'intéresser des partenaires privés. Ces universités sont également pénalisées par les critères utilisés dans les classements internationaux. La psychologie est touchée quant à elle sur plusieurs points. Tout d'abord, la question concernant l'orientation active renvoie à celle de la régulation des flux et de la sélection à l'entrée en Master 1, qui se pose de façon particulière pour la psychologie, en lien avec les capacités d'accueil des étudiants en stages de master. L'arrêté sur les stages (flou sur sa mise en œuvre), la gratification des stages (même chose), le rapport avec la profession (pour la première fois, les professionnels contribuent à la délivrance du diplôme) sont autant de questions qui demandent un minimum de consensus au sein des pratiques universitaires. Un autre problème est celui de la professionnalisation en 3 ans (les Licences professionnelles) dans la mesure où il ne saurait être question d'une Licence professionnelle de psychologie. Néanmoins, ne formons-nous que des psychologues ? La fusion prévue des Masters Professionnels et des Masters Recherche pose également la question de la délivrance du titre de psychologue. Une clarification des parcours de formation s'avère nécessaire (existence de champs de tension, notamment au sein de la clinique) ainsi que l'instauration de rapports de partenariat, notamment avec la Conférence des Présidents d'Universités (CPU). Enfin est rappelée la nécessité évidente et absolue de travailler avec les autres associations, notamment le SNP (Syndicat National des Psychologues) et la SFP (Société Française de Psychologie).

François Le Poutier, Professeur de psychologie sociale, Président de l'Université de Nancy 2, présente son point de vue, décliné en fonction de trois positions. En tant qu'enseignant-chercheur, il évoque le fait que la psychologie est souvent prise en exemple prototypique des formations inutiles ou « usines à chômeurs ». La dernière campagne électorale était éloquent de ce point de vue. Contrairement à cette image, le devenir des étudiants de Master 2 Professionnel est plutôt positif. Une étude menée à Nancy 2 montre un taux d'emploi à 6 mois de 55 à 60%. Les étudiants estiment de plus que la formation qu'ils ont reçue est tout à fait en adéquation avec leur emploi. On peut également constater que certains étudiants trouvent des métiers dans lesquels il n'y a pas forcément l'intitulé de psychologue (dans les secteurs du travail et de l'ergonomie par exemple). On peut ainsi penser qu'il existe des champs à exploiter et peut-être aussi des métiers à créer. En tant que président de l'université de Nancy 2, il est actuellement très préoccupé par le blocage de son université, alors que toutes les autres écoles et universités de Nancy fonctionnent. Les intérêts de son université sont en jeu. Considérant, de plus, les baisses d'effectifs que connaît la psychologie en particulier, il a l'impression que des filières sont en train de se vider. Enfin, en tant que membre de la Conférence des Présidents d'Université (CPU), il constate que si la CPU est un ensemble hétérogène, la position majoritaire qui s'en dégage est que la loi LRU doit s'appliquer. Cette conférence a d'ailleurs été un des artisans de cette loi dont la non-application ou, pire, une application partielle, serait de son point de vue une catastrophe pour des universités LSH ou multidisciplinaires. On constate en effet un certain décrochage des universités françaises par rapport aux universités européennes. Il faut également se souvenir qu'au départ, la loi proposait une autonomie « à la carte », pour les universités qui le souhaitaient. Les négociations ont permis d'obtenir que cette loi s'applique à toutes les universités. Le pire serait un retour à une hypothèse qui réintroduirait des éléments de volontariat.

Brigitte Guinot, représente la FFPP, est psychologue clinicienne, praticienne.,

Elle a choisi de raconter l'histoire (fictive...) de Paul, étudiant en psychologie. Cette histoire permet de mettre en lumière plusieurs problèmes auxquels les étudiants en psychologie sont confrontés. La réalisation d'un Master 1 (maîtrise) en deux ans conduit à se confronter à la sélection drastique de l'entrée en Master 2. Pour augmenter ses chances, Paul postule à plusieurs M2, et constate la diversité des modes de sélection et leur opacité. Finalement, il comprend a posteriori l'intérêt d'une sélection à l'entrée du M1. Sont également évoquées les difficultés à trouver des stages, vu l'étroitesse du marché par rapport au nombre d'étudiants, vu aussi les contraintes relatives au choix du maître de stage. Les relations difficiles entre les praticiens et les universités sont également pointées. La possibilité d'obtenir un titre de psychologue en effectuant un Master 2 recherche, notamment dans des secteurs où le ratio entre candidats et reçus est plus faible, est également questionnée. Un dernier point semble préoccupant : la méconnaissance et le peu d'intérêt porté à la loi par les responsables de Master 2.

Alain Somat, représentant la Société Française de Psychologie (SFP), Professeur de Psychologie Sociale à Rennes 2, présente trois constats concernant l'enseignement supérieur : au niveau Européen, au niveau national, et plus particulièrement pour la psychologie. Le paysage de l'enseignement supérieur est en pleine mutation, tant au niveau européen, avec le processus de Bologne, qu'au niveau national avec la mobilité accrue des étudiants, l'ouverture du marché des formations, la massification de l'enseignement supérieur, l'autonomie (loi LRU), la mise en place de la Validation des Acquis de l'expérience (VAE), etc... Concernant la psychologie, le contexte actuel pose un certain nombre de problèmes : la multiplicité des intitulés de Masters, la diversité des formations donnant droit à l'usage du titre de psychologue, le nombre important de diplômés chaque année, les difficultés d'insertion. Peut-être y a-t-il une nécessité de distinguer la formation à la psychologie de la formation de psychologue professionnel. La VAE pose également un problème en psychologie, en raison notamment du nombre important de candidats qui se présentent et de la diversité des pratiques universitaires pour l'attribution du titre de psychologue. Différents objectifs sont à atteindre : décliner les diplômes en termes de compétences (annexes au diplôme), s'adapter à l'évolution des attentes du marché, homogénéiser le contenu des formations, mettre en place une régulation des flux, rendre visibles et attractives nos formations, rentrer dans une dynamique d'amélioration continue des formations. Une stratégie est proposée : l'assurance qualité (évaluation) avec utilisation de référentiels pour la qualité interne, le travail ayant déjà été réalisé au niveau Licence et en cours de réalisation au niveau Master (Cf. Travail mené par la Commission AEPV-VAE). Un comité d'accréditation serait créé (personnalités reconnues dans la discipline) pour la qualité externe. Un tel dispositif a été mis en place depuis 2002 à l'Ecole Nationale de la Santé Publique (ENSP) de Rennes.

Patrick-Ange Raoult, représentant le Syndicat National des Psychologues (SNP), Maître de conférences en psychologie clinique à l'IUFM de Chambéry, évoque les fractures entre les universités et les professionnels. Plusieurs propositions sont alors exposées. La proposition de Jean-Luc Viaux, dans une lettre rendue publique, liée à la création d'instituts de psychologie, est défendue. De la même manière est défendue la régulation des flux et la proposition d'un doctorat d'exercice avec expérience clinique et responsabilité sur le terrain. Est rappelé le refus de toute Licence professionnelle en psychologie, tout en acceptant de telles licences au sein desquels il y aurait de la psychologie. Les questions de formation, en particulier liées à l'encadrement et à la valorisation des stages, et, a contrario, le problème de l'obtention du titre avec un Master 2 recherche et un stage, sont posées. Est évoquée également la possibilité d'un statut d'enseignant-chercheur praticien, en recrutant des enseignants-chercheurs ayant eu une expérience professionnelle d'une dizaine d'années. Est posé le problème de l'unité de la profession. Enfin est proposée la création d'une instance ordinales qui permettrait de préserver les intérêts des usagers et la qualité des services. Ainsi, le code de déontologie, le droit à l'exercice professionnel serait donné par l'ordre et non plus par les universités.

Jean-Yves Bertholet, représentant la Commission Licence de l'AEPV, Maître de Conférences en psychophysologie à Paris 5, présente une réflexion sur la formation de Licence en psychologie. Cette formation doit être doublement qualifiante : pour la poursuite d'études et pour l'insertion professionnelle. Les Unités d'Enseignement (UE) fondamentales constituent le cœur de la formation. Le passage au LMD (Licence-Master-Doctorat) a réduit les UE des autres champs (la majorité des Licences en France se sont recentrées sur les UE de spécialité). Il y a clairement dans la loi une demande de retour à la pluridisciplinarité : on peut se poser la question de savoir s'il sera possible de le faire sans réduire le niveau demandé à l'entrée en M1. Concernant l'insertion professionnelle, des UE d'informatique, de langues, des acquis « comportementaux » (savoir se présenter, faire un entretien...) vont devoir être intégrés aux parcours. Les UE générales de professionnalisation, nécessaires à l'entrée dans le monde professionnel, sont assez peu développées dans nos cursus. De la même façon, il faudra développer des passerelles vers des licences professionnelles. Si, dans le cadre de la loi, il y a augmentation des volumes horaires, ce ne sera pas pour les UE fondamentales, mais seulement pour les UE transversales et de professionnalisation. Il faudrait peut-être envisager de développer des relations avec les secteurs sanitaires et sociaux. Actuellement, il n'y a pas de suivi du devenir des étudiants en sortie de Licence. On ne s'occupe pas des étudiants qui ne rentrent pas en M2. La question de l'orientation active est également posée : quelle conséquence va-t-elle avoir sur le recrutement des primo-entrants ? Quels moyens pour lutter contre l'échec ? La mise en place d'une propédeutique est évoquée, avec un portail disciplinaire en Semestre 2. La question du public est encore posée, formons-nous des psychologues ? Que des psychologues ? N'y a-t-il pas de nouveaux métiers à imaginer, des Licences professionnelles à créer ?

Jean-Luc Viaux, « Témoin » enseignant-chercheur, professeur de psychopathologie à l'université de Rouen, pense également, concernant la loi LRU, que la pire des choses serait son application partielle. Néanmoins, il y a plusieurs risques. En premier lieu, celui lié au recrutement des enseignants-chercheurs, mais également des risques de « récupération » de la psychologie par d'autres secteurs (la médecine par exemple). Il y a un problème majeur lié à la multiplication de la demande sociale et à l'existence de sous-psychologues. Le problème de la réalisation des stages est également rappelé. En France, on aime bien la psychologie, mais on n'aime pas les psychologues. Dans les écoles d'éducateurs ou plus largement dans le secteur sanitaire et social, il n'y a pas de conventions avec les universités, alors que la psychologie y est enseignée. De même, il y a trop d'étudiants, et également trop d'étudiants diplômés. Nous n'avons pas d'autre rempart que le titre de psychologue, et l'inscription sur les listes ADELI ne semble pas fonctionner très bien. Les premiers retours des contrats quadriennaux par l'Agence d'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (AERES) sont assez éloquentes : on va vers des regroupements de laboratoires et d'écoles doctorales. Il y a donc nécessité d'une clarification des formations, notamment par le recours à des référentiels. Mais pourquoi ne pas créer des cursus pour former des psychologues professionnels, et d'autres pour former à la psychologie ? Comme il existe clairement une demande sociale d'entrée dans les filières de psychologie, il faudrait arriver à fabriquer des licences professionnelles avec des juristes, des médecins, des sociologues, et où serait enseignée la psychologie. Il ne faut surtout pas attendre que les autres le fassent pour nous (d'autant que beaucoup le font déjà...). Proposition est donc faite de créer des instituts universitaires de psychologie, avec régulation des flux, pour former des psychologues. L'UNEF (Union Nationale des Etudiants de France) ne veut pas de la sélection, mais celle-ci existe déjà, mais de manière insidieuse. Rendons-la explicite.

Les débats avec l'ensemble des participants ont suivi quatre grands axes : la loi LRU, la licence en psychologie, les rapports avec les instances de décision, et l'organisation de la profession.

Concernant la loi LRU, c'est au niveau des décrets d'application que l'on pourrait agir, notamment concernant le recrutement des enseignants-chercheurs. Mais nous avons intérêt à travailler sur la visibilité de la psychologie à l'université. A titre d'exemple, la remise officielle des diplômes de psychologie à l'université de Caen a été un grand succès, d'autant plus que parmi les nouveaux diplômés, certains étaient déjà intégrés professionnellement, ce qui a contribué à donner une nouvelle image de la psychologie à l'université. Il nous faut aussi clarifier les critères pour évaluer la psychologie et les moyens qui lui seront attribués (taux d'insertion professionnelle, équipes de recherche reconnues, publiantes, etc). D'une situation locale à une autre, il peut y avoir de fortes différences. Quid des pôles de compétitivité ??? La question est restée sans réponse...

Concernant la licence, les étudiants ont obtenu que le cadrage reste national. L'AEPU a joué un rôle historique dans l'incitation à l'homogénéisation des maquettes et dans des propositions concrètes de cadrage. Aujourd'hui, c'est le travail sur les référentiels en psychologie qui doit pouvoir se traduire dans une maquette nationale de psychologie. Est proposé de rediffuser largement le référentiel licence élaboré par la Commission AEPU-VAE qui travaille maintenant sur la réalisation d'un référentiel pour les masters. La question des licences professionnelles reste cependant compliquée : il faudrait commencer par trouver des professions pour lesquelles il n'y a pas de formation, mais elles ne sont pas massives... Par ailleurs, le risque n'est-il pas que les meilleurs étudiants soient les plus susceptibles d'être sélectionnés pour l'accès à ces formations courtes, alors même qu'ils pourraient suivre le cursus de psychologie en entier ?...

Concernant le renouvellement de nos rapports avec les instances de décision, est soulignée la nécessité de rapports différents avec la CPU, et aussi le besoin de structurer institutionnellement des lieux et notamment des observatoires de l'insertion professionnelle. On se réjouit des convergences existant entre les organisations représentées, notamment sur la position liée à la régulation des flux et la nécessité de sélection à l'entrée du Master. Est relu à ce propos la lettre de la CIR (Commission Inter-organisationnelle Représentative) du 23 novembre 2002 (co-signée par Odile Bourguignon et Patrick Cohen) qui portait déjà ces propositions aujourd'hui, semble-t-il, consensuelles.

Concernant l'organisation de la profession, elle s'avère indispensable. La question de la création ou non d'un ordre des psychologues est posée, et suscite un débat contradictoire. Rappelons que la FFPP doit statuer sur cette question au printemps prochain et que le bulletin "Réglementer la déontologie des psychologues. Pourquoi ? Comment ?" est en vente sur le site. Comme la question de l'évaluation est centrale, l'idée qui fait consensus est de se mettre dans un premier temps d'accord sur les référentiels de formation (licence et master), afin de pouvoir parler, ensuite, d'évaluation.

On soulignera pour terminer la richesse des débats et des propositions qui devraient susciter des prises de position dans les mois à venir.

Un numéro spécial consacré à cette journée est prévu afin de présenter in extenso les propos des divers intervenants.

Ophélie Carreras, Christine Jeoffrion, Maria Pereira-Fradin, Benoît Schneider

**Rendre vos publications accessibles à tous les internautes :
utiliser *Hyper Article on Line* (HAL)**

Connaissez-vous HAL ?

HAL est une plate-forme informatique destinée à la mise en ligne de toute production scientifique (de l'article à la thèse, de l'HDR au chapitre de livre, de la communication à l'ouvrage). Tout un chacun peut s'y inscrire (s'y créer un compte) gratuitement. Tout un chacun peut la consulter. Ceci ne concerne pas que les sciences non douces (celles qui se disent 'dures') : HAL-SHS est une plate-forme de ce type consacrée aux sciences humaines et sociales.

Comment cela fonctionne-t-il ?

Vous vous inscrivez (ouvrez un compte)

Vous déposez une référence

Deux courriels de confirmation vous parviennent

Ça y est, c'est déposé !

Comment déposer une référence ?

Pour chaque référence vous pouvez choisir entre le dépôt d'une *notice bibliographique* ou d'un *texte avec fichier* (en pdf, en html ou en rtf). La 'notice bibliographique' ne contient que des références de publication (le titre, les auteurs, l'affiliation, le support (revue, ouvrage, etc.), les pages, un résumé). Le 'texte avec fichier' contient la même chose PLUS une version intégrale du texte. Cette version doit être *votre* version (vos typographie et mise en page) et non pas celle de l'éditeur (un accord a été passé entre HAL et les éditeurs scientifiques).

Comment l'utiliser en tant que lecteur ?

La consultation de ce site vous permet de connaître les publications de vos collègues, de mieux appréhender les productions des laboratoires, d'identifier des chercheurs travaillant sur les mêmes thèmes que vous, etc.

Comment l'utiliser en tant qu'auteur ?

Vous avez ainsi la possibilité de

Référencer vos travaux de façon normalisée (de plus en plus d'organismes lançant des appels d'offres requièrent les références hal du type [<http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00140584>])

Visibiliser vos recherches en les rendant mondialement accessibles

Consulter votre espace : il vous donne vos statistiques (fréquence de consultations de vos productions par les internautes)

Renvoyer, à partir de votre site personnel, directement à l'article tel qu'il apparaît dans HAL.

Alors ?! vous voulez montrer que vous, votre laboratoire, votre (notre) discipline est au fait des dernières techniques de diffusion des savoirs ?...

Diriger vous vers <http://halshs.archives-ouvertes.fr/>

Christian Brassac

MCF HDR Psychologie sociale des processus cognitifs collectifs

Équipe Codisant, LPUL

AÉPU—Liste des Correspondants Locaux

Villes	Université	Correspondant(e)	mél
Aix-Marseille	Aix-Marseille I	Christine BAILLEUX	bailleux@up.univ-aix.fr
Amiens	Picardie	Béatrice MADIOT	beatrice.Madiot@u-picardie.fr
Angers	Angers	Alix BERNARD	alix.bernard@wanadoo.fr
Besançon	Franche-Comté	Jean-Pierre L'HOTE	jean-pierre.lhote@univ-fcomte.fr
Bordeaux	Bordeaux II		
Brest	Bretagne Occidentale	Pascale PLANCHE	pascale.Planche@univ-brest.fr
Caen	Caen	Sandrine ROSSI	sandrine.rossi@unicaen.fr
Chambery	Savoie-Chambéry	Sophie DONNADIEU	Sophie.Donnadieu@univ-savoie.fr
Clermont-Ferrand	Clermont- Ferrand II	Patrick CHAMBRES	chambres@srvpsy.univ-bpclermont.fr
Dijon	Bourgogne		
Grenoble	Grenoble II	Françoise BONTHOUX	francoise.Bonthoux@upmf-grenoble.fr
Lille	Lille III	Claire LECONTE	claire.leconte@univ-lille3.fr
Lyon	Lyon II	Serge PORTALIER	serge.portalier@univ-lyon2.fr
Metz	Metz	Jean-Baptiste LANFRANCHI	lanfranchi@univ-metz.fr
Montpellier	Montpellier III	Isabelle BOULZE	isabelle.boulze@univ-montp3.fr
Nancy	Nancy II	Marie-Claude MIETKIEWICZ	marie-claude.mietkiewicz@univ-nancy2.fr
Nantes	Nantes	Christine JEOFFRION	christine.jeoffrion@univ-nantes.fr
Nice	Nice-Sophia Antipolis	Bruno DE CARA	bruno.de-cara@unice.fr
Nîmes			
Paris	Paris V Boulogne	Maria PEREIRA-FRADIN	maria.pereira@univ-paris5.fr
Paris	Paris VII	Luis PRADO DE OLIVEIRA	pradooliveira@gmail.com
Paris	Paris VIII St Denis	Charles TIJUS	tijus@univ-paris8.fr
Paris	CNAM		
Paris	Paris X Nanterre	Olivier VECHO	olivier.vecho@u-paris10.fr
Paris	Paris XIII Villetaneuse	Elisabeth CHAPUIS	elisa.chapuis@mac.com
Poitiers	Poitiers	Ranka BIJELJAC	ranka.bijeljac@univ-poitiers.fr
Reims	Reims	S.. LE SOURN BISSAOU	sandrine.le-sourn-bissaoui@univ-reims.fr
Rennes	Haute Bretagne Rennes II	Gaïd LE MANER-IDRISSI	gaid.Lemaner-Idrissi@Uhb.fr
Rouen	Haute-Normandie	Katia ROVIRA	katia.rovira@univ-rouen.fr
Strasbourg	Strasbourg I		
Toulouse	Toulouse II	Bernard GAFFIÉ	gaffie@univ-tlse2.fr
Tours	Tours	Christine POIRIER	poirierc@univ-tours.fr

**Association des Enseignants de Psychologie des Universités
Bulletin d'adhésion ou de renouvellement 2008**

Madame Mademoiselle Monsieur (rayer la mention inutile)

Nom et Prénom :

Établissement :

Statut (Pr., MC, ATER, Moniteur, Doctorant) :

Adresse personnelle (pour établissement du reçu fiscal) :

Adresse professionnelle :

e-mail : _____

La cotisation 2008 s'élève à :

- **65 €** pour les enseignants chercheurs statutaires,
- **35 €** pour les ATER, Moniteurs, et doctorants (avec attestation de charge de 50 heures d'enseignement) ainsi que pour les Maîtres de Conférences stagiaires.

Nous rappelons que la cotisation à l'AEPU est déductible des impôts (50%) à titre de don (case UF de la déclaration de revenus). Un reçu fiscal vous sera adressé comme justificatif.

Cette cotisation à l'AEPU comprend également votre adhésion à la FFPP (<http://www.ffpp.net>) et à ce titre, vous donne droit à des tarifs préférentiels pour les manifestations qu'elle organise (Entretiens de la Psychologie, Journées thématiques, etc.).

Publications de l'AEPU

L'« *Annuaire des Enseignants de Psychologie – France 2004* », il reste quelques exemplaires disponibles (non membres AEPU : 15 € ; membres AEPU : 10 €) + 3€ de frais d'envoi. **Une version actualisée est en cours d'élaboration pour l'année 2008.**

A paraître prochainement : Numéro spécial CNU, Guide V.A.E.

Votre adhésion et vos demandes de publications sont à adresser à votre correspondant local

Vous pouvez également envoyer vos adhésions à :

Ophélie Carreras, Trésorerie AEPU, 218 avenue Victor Capoul 32600 Pujaudran.

Demande de publications : maria.pereira@univ-paris5.fr